



Centre Communal d'Action Sociale

Ville de Basse-Ham

03 82 56 22 25

Vous rencontrez des difficultés liées à votre âge, une perte d'autonomie, un handicap, des soucis financiers ou pour remplir des documents administratifs ?

Le CCAS se tient à votre disposition et peut vous orienter, au besoin, vers une des aides listées dans ce livret.



Les Aides Sociales

Aides aux Personnes âgées

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

Prise en charge d'une partie des frais pour le maintien à domicile de la personne. Attribuée sous conditions de ressources.

ASH : Aide Sociale à l'Hébergement

Prise en charge d'une partie des frais d'hébergement de la personne dépendante en EHPAD, unité de soins longue durée, foyers, résidences ou foyers d'accueil. Attribuée sous conditions de ressources.

ALS et APL :

Allocation de Logement Social et Aide Personnalisée au Logement

Prise en charge d'une partie du loyer ou du prix de l'établissement où loge la personne âgée. Attribuées sous conditions de ressources.

AALV : Aide à l'Adaptation du Logement au Vieillessement

Financement de travaux d'aménagement du logement pour les retraités de plus de 70 ans ou en perte d'autonomie. Montant versé : 5 000 € maximum.

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

Destinée aux personnes de moins de 75 ans dont le handicap est survenu avant l'âge de 60 ans. Sous conditions d'âge, de ressources et de niveau de handicap.

ASPA : Allocation de Solidarité aux Personnes Agées

Accordée aux retraités ayant de faibles ressources. Elle est versée par la caisse de retraite (CARSAT, MSA ...). Le montant dépend de votre situation familiale.



Aide aux Personnes handicapées

ASI : Allocation Supplémentaire d'Invalidité

Aide mensuelle versée par la Sécurité Sociale ou la Mutualité Sociale Agricole. Sous conditions d'âge et du niveau d'invalidité.

Aides d'urgence



Aide alimentaire :

Banque alimentaire

Epicerie solidaire

Associations (Les Restos du Cœur, Secours Catholique, etc...)

CAP : Chèque d'Accompagnement Personnalisé

Titre de paiement. Ticket valeur entre 10 et 30 €.

Autres aides :

Micro crédit

Demandes de domiciliation



Contacts



Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez contacter :

■ Directement dans votre commune :

- CCAS : **06 89 27 50 15** ou ccas@basse-ham.fr
- Mairie : **03 82 56 22 25**

■ L'un de ces services :

- Département de la Moselle – Maison du Département à YUTZ
Pôle autonomie : **03 87 37 95 66** ou **03 87 37 95 69**
- Assistance Sociale de Yutz : **03 87 37 58 56**
- Gérontonord : **03 82 82 72 57**

POUR MEMOIRE

Numéro de téléphone pour joindre la plateforme nationale de signalement des maltraitances envers les personnes âgées et les personnes en situation de handicap :

39 77

(Service et appel gratuits)

